



CONSEIL GENERAL

Postulat

Auteur(s): Commission Santé – Affaires sociales - Formation

Objet : Pour l'étude d'un Plan de Prévention et lutte contre la canicule

Etabli le : 10 octobre 2024

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

La canicule est devenue un rendez-vous incontournable de la population octodurienne chaque été et met nos citoyens et citoyennes à rude épreuve lorsque le mercure s'affole.

Cette épreuve est particulièrement difficile pour les catégories les plus vulnérables de la population :

- Comme pour les enfants, qui affrontent les grosses chaleurs à l'école, où jusqu'à 35 degrés ont été mesurés pendant plusieurs jours consécutifs en août 2023.
- Pour les seniors, qui souffrent plus particulièrement, durant ces périodes, de déshydratation, d'épuisement, d'évanouissements et de coups de chaleur, ce qui peut entraîner, dans les cas les plus graves, hospitalisation et décès¹.
- Et pour les personnes atteintes dans leur santé, notamment au niveau cardiaque et respiratoire, pour qui les grandes chaleurs sont une épreuve particulièrement éprouvante et peuvent aussi entraîner hospitalisation et décès¹.

Selon le rapport transmis à la COSASF, la commune met déjà en place une série de mesures pour protéger la population à risque :

- Dans les écoles, les locaux sont aérés le matin, les enfants s'hydratent régulièrement et les titulaires sont invités à enseigner à l'extérieur, en zone d'ombre.
- Pour les seniors, la commune s'est dotée d'un plan canicule pour les personnes de plus de 75 ans, vivant seules à leur domicile et non suivies par le Centre médico-social (CMS). Elles peuvent s'inscrire pour bénéficier d'un appel téléphonique ou d'une visite préventive lors d'alerte canicule afin de s'assurer de leur bien-être. Au home le Castel, les recommandations du médecin cantonal sont appliquées, des mets froids sont proposés, des rideaux ont été remplacés pour améliorer l'isolation thermique, des salles sont rafraichies par la meunière et les seniors sont surveillés attentivement.

¹ <https://www.meteosuisse.admin.ch/portrait/meteosuisse-blog/fr/2024/07/ondate-di-caldo-e-mortalita.html>



CONSEIL GENERAL

- Dans le cadre de la municipalité, le personnel travaillant à l'extérieur a parfois la possibilité d'adapter ses tâches si le programme le permet.

La COSASF salue le travail de la municipalité et les mesures prises pour pallier à (son engagement contre) la canicule.

Toutefois, le réchauffement climatique va renforcer et intensifier les périodes de canicule de ces prochaines années, et, selon la COSASF, il serait nécessaire que la commune dispose d'un plan solide et complet pour l'ensemble de la population.

La COSASF demande donc au Conseil Municipal d'analyser l'élaboration d'un Plan de prévention et lutte contre les conséquences sanitaires de la canicule.

Cette analyse proposera :

- des mesures préventives envisageables, permettant d'atténuer les effets de la canicule
- un catalogue de mesures à prendre lors des fortes chaleurs et une estimation des coûts nécessaires aux mesures envisagées.

Convaincu que cette étude et les outils ainsi élaborés permettront à notre commune d'être encore plus forte et résiliente face aux défis climatiques, l'ensemble des membres de la COSASF vous invite à accepter ce postulat.

La commission SASF

Signataires et cosignataires

- Madame ROUVINEZ Nathalie (Le Centre) 
- Monsieur SILVA Thomas (PS-GC) 
- Madame TINDOM-COMBY Marie-Laure (PLR) 
- Madame BOSSON Sylvie (PLR) 
- Monsieur AUBIN Kevin (PLR) 
- Monsieur GIROUD Thierry (Le Centre) 
- Madame DINI Pilar (Le Centre) 
- Madame CESALLI Séverine (Les Vert-e-s)
- * Madame MICHELLOD Mathilde (Les Vert-e-s) 

Art 31 du Règlement du Conseil Général

Chaque Conseiller général peut présenter un postulat sur une question déterminée.

Le postulat doit être annoncé par écrit auprès du bureau du Conseil général 45 jours avant le plénum. Dans ce cas, le bureau se charge de transmettre l'information aux groupes et aux Commissions.

Il est développé d'entente avec le postulant lors de la prochaine séance et mis au vote.

En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans les douze mois.